

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la VILLE d'AVALLON**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 22**

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Gérard GUYARD donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Alain COMMARET

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX

**Absentes non excusées :** Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

**N° 62 - 06/04/2023**

**EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il est souhaité une évolution dudit document d'urbanisme aux fins d'autoriser les possibilités d'extension des habitations existantes de l'ensemble du périmètre de la zone située Chemin du Halage, en raison du classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique et d'équipement (*secteur UE2 – zone économique et d'équipements mixtes d'Avallon*), incompatible avec tout projet/construction à usage d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vue de reconsidérer le classement de la zone concernée selon les conditions sus exposées.

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

